

ACTION URGENTE

IL FAUT DISPENSER LES SOINS APPROPRIÉS À UNE AVOCATE EN DÉTENTION

Une avocate condamnée à huit ans et demi de prison pour chantage présumé et dégradation de biens à l'issue d'un procès probablement inique a besoin de recevoir de toute urgence des soins spécialisés.

L'avocate **Olga Gisitch** a été condamnée à huit ans et demi de prison en mars 2016 pour chantage présumé et dégradation de biens, à l'issue d'un procès probablement inique. Elle a fait appel de sa condamnation et se trouve en détention depuis un an et demi. Elle se trouve actuellement au centre de détention provisoire (SIZO) à Syzran, dans la région de Samara, dans le sud-ouest de la Russie. Selon son frère, elle souffre de plusieurs affections chroniques, notamment de problèmes rénaux, d'un ulcère à l'estomac et d'un prolapsus utérin, et souffre actuellement de forts saignements et d'évanouissements fréquents.

L'administration pénitentiaire refuse d'autoriser sa famille à lui faire parvenir de la nourriture adaptée à ses problèmes d'estomac, affirmant qu'elle est en mesure de lui fournir le régime et les médicaments nécessaires. Cependant, Olga n'a pas vu de gynécologue depuis son incarcération, et l'hôpital de la prison peut seulement dispenser des soins généraux de qualité médiocre. Son frère a déclaré à Amnesty International craindre qu'elle ne survive pas à sa peine.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en russe ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à autoriser Olga Gisitch à être examinée par un médecin indépendant, qui ne travaille pas pour le système pénitentiaire ;
- demandez-leur de lui dispenser des soins médicaux adéquats, y compris en la transférant vers un hôpital civil si nécessaire ;
- rappelez aux autorités qu'elles sont tenues de prodiguer aux prisonniers des soins médicaux de qualité égale à ceux prodigués au sein de la communauté.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 23 JUIN 2016 À :

Directeur du Service fédéral d'application

des peines (FSIN)

Gennady Kornienko
Federal Penitentiary Service
ul. Zhitnaya 14
Moscow 119991
Russie

Fax : + 7 495 982 1950

Courriel : udmail@fsin.su

Formule d'appel : *Dear Director, /*

Monsieur,

Directeur de SIZO

Andrei Burkin
Sizo-2 GUF SIN
ul. Khlebtsevicha 1
Syzran 446010
Samara Region
Russie

Courriel : scentral@rambler.ru

Formule d'appel : *Dear Director, /*

Monsieur,

Copies à :

Président

Dmitry Shtokov
Commission de surveillance publique
ul. Molodogvardeiskaya d. 2014, ofis 21
Samara 443001
Russie
Courriel : onk63reg@gmail.com

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Russie dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

IL FAUT DISPENSER LES SOINS APPROPRIÉS À UNE AVOCATE EN DÉTENTION

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Olga Gisitch a été déclarée coupable de chantage après avoir réclamé une indemnisation au directeur d'une clinique privée dans la ville de Samara, dans la région de Samara. La clinique avait employé un médecin non qualifié pour procéder à une intervention en 2013, et a ensuite posé un diagnostic erroné, en lui annonçant qu'elle avait un cancer des ovaires. On lui a dit qu'il ne lui restait plus que deux mois à vivre et elle s'est vue proposer une nouvelle opération coûteuse. Elle a demandé un deuxième avis médical dans une autre clinique, où on lui a assuré que son cancer était à un stade précoce. Olga Gisitch a eu gain de cause devant un tribunal de Samara concernant le recours qu'elle a déposé pour plusieurs problèmes de négligence médicale liée à sa prise en charge. Elle a aidé d'autres femmes à intenter des actions en justice contre la clinique, dans le cadre de ses fonctions d'avocate. Olga Gisitch a décidé de solliciter un arrangement hors tribunal incluant une indemnisation de la part de la clinique. C'est au cours de ces négociations avec le directeur qu'elle a été accusée de chantage et a été conduite devant les tribunaux. Durant la procédure judiciaire, de nouvelles accusations ont été ajoutées – avoir menacé le directeur et ordonné que sa voiture soit incendiée.

Olga Gisitch a été déclarée coupable sur la base des témoignages de médecins de la clinique, entre autres. Parmi les autres témoins figurait l'homme qui a soi-disant mis le feu à la voiture : c'était un client d'Olga Gisitch, qui avait été accusé de crimes graves. Il a livré son témoignage dans le cadre d'une « procédure spéciale », aux termes de laquelle il a plaidé coupable en échange d'une réduction de peine. Il purge une peine de deux ans et demi de prison.

Nom : Olga Gisitch
Femme

AU 113/16, EUR 46/4018/2016, 12 mai 2016